

**La Cité de la Culture et du Sport  
de Laval**

**États financiers  
au 31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 20
Annexes	21

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 300  
Les Tours Triomphe  
2500, boulevard Daniel-Johnson  
Laval (Québec) H7T 2P6

T 514 382-0270

Aux administrateurs de  
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval  
Le 15 mars 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Amphithéâtre	3 284 316	3 358 949
Location des glaces	1 309 312	644 507
Location d'espaces de stationnement	304 227	361 960
Concession alimentaire	142	22 640
Intérêts	1 195 337	1 360 573
Aide gouvernementale	33 403	39 325
Autres produits	35 270	223 162
	<u>6 162 007</u>	<u>6 011 116</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	2 088 004	1 921 050
Frais d'administration (annexe B)	9 165 006	747 034
Intérêts sur la dette à long terme	1 118 708	1 173 991
	<u>12 371 718</u>	<u>3 842 075</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant amortissements	(6 209 711)	2 169 041
Amortissements		
Immobilisations corporelles	6 067 407	6 066 134
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 896 708)	(4 981 746)
	<u>1 170 699</u>	<u>1 084 388</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(7 380 410)</u>	<u>1 084 653</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

6

	2021		2020	
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	21 385 666	4 927 500	(20 298 568)	4 929 945
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 170 699)		(6 209 711)	1 084 653
Investi en immobilisations (a)	12 653		(12 653)	
Autres affectations d'origine interne	(1 158 046)	4 472 509	(4 472 509)	
Solde à la fin	20 227 620	9 400 009	(30 993 441)	6 014 598

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 12 653 \$, la variation de la subvention à recevoir de 1 929 737 \$, moins la variation de la dette à long terme de 1 929 737 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 380 410)	1 084 653
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 067 407	6 066 134
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 896 708)	(4 981 746)
Apports reportés – Ville de Laval		(150 000)
Produits amphithéâtre – produits reportés constatés	(1 519 906)	(1 519 905)
Produits de concession alimentaire		(10 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(4 469 245)</u>	<u>2 058 157</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(12 198 862)</u>	<u>2 547 293</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(12 653)</u>	<u>(60 583)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts à long terme	10 000	30 000
Remboursements d'emprunts à long terme	(1 929 737)	(1 875 432)
Subvention	<u>1 929 737</u>	<u>1 875 432</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 000</u>	<u>30 000</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>(12 201 515)</b>	<b>2 516 710</b>
Encaisse au début	<u>14 846 801</u>	<u>12 330 091</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 645 286</u></u>	<u><u>14 846 801</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Situation financière

au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 645 286	14 846 801
Comptes clients et autres créances (note 4)	2 319 954	2 314 370
Frais payés d'avance	98 070	107 210
Portion à court terme de la subvention à recevoir (note 6)	1 985 617	1 929 737
	<u>7 048 927</u>	<u>19 198 118</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	150 470 034	156 524 788
Subvention à recevoir (note 6)	35 961 662	37 947 279
	<u>193 480 623</u>	<u>213 670 185</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	1 203 098	5 927 323
Produits perçus par anticipation (note 9)	163 496	107 072
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	1 985 617	1 929 737
	<u>3 352 211</u>	<u>7 964 132</u>
Long terme		
Dépôts à long terme	4 500	9 500
Dette à long terme (note 10)	36 001 662	37 977 279
Apports reportés – Ville de Laval (note 11)	1 500 000	1 500 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	128 742 414	133 639 122
Produits reportés (note 13)	25 245 648	26 565 554
	<u>194 846 435</u>	<u>207 655 587</u>
<b>ACTIF (PASSIF) NET</b>		
Investi en immobilisations	20 227 620	21 385 666
Affecté au maintien des actifs	9 400 009	4 927 500
Non affecté	<u>(30 993 441)</u>	<u>(20 298 568)</u>
	<u>(1 365 812)</u>	<u>6 014 598</u>
	<u>193 480 623</u>	<u>213 670 185</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder un complexe multifonctionnel culturel et sportif à Laval et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui détient le contrôle sur l'organisme.

### **2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020. Ces mesures ont notamment entraîné la fermeture complète des installations au public à compter du 13 mars 2020 à la suite des décisions de la direction et des directives émises par le gouvernement du Québec, et cela, jusqu'à la mi-août 2020. À partir de ce moment, une réouverture partielle a permis certaines activités. La prestation des activités de l'organisme dépend des mesures sanitaires dictées par les autorités gouvernementales. Lorsque celles-ci seront allégées, la reprise des activités courantes se fera progressivement.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers (suite)

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

##### *Produits d'amphithéâtre*

L'organisme constate les produits d'amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de produits perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

##### *Produits de location des glaces*

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

##### *Produits de location d'espaces de stationnement*

L'organisme constate les produits de location d'espaces de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

##### *Produits de concession alimentaire*

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

##### *Produits d'intérêts*

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont constatés à l'état des résultats au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

##### *Autres produits*

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

#### *Réduction de valeur*

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

#### **Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif à long terme et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

#### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par la Ville de Laval ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité comprise dans le périmètre comptable de la Ville de Laval sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval	237 672	
Autres (a)	1 398 159	1 551 399
Intérêts courus à recevoir	681 712	725 976
Taxes à la consommation à recevoir	2 411	36 995
	<u>2 319 954</u>	<u>2 314 370</u>

(a) Au 31 décembre 2021, un client représente 90 % du total des comptes clients autres (93 % au 31 décembre 2020).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 321 118 \$ (321 118 \$ au 31 décembre 2020). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 5 372 \$ pour l'exercice (90 075 \$ en 2020).

### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Amortis- sément cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
	\$	\$
Bâtiment	158 057 123	138 133 830
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 672 246	1 379 423
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 457 268	3 200 641
Équipement de glace	1 081 040	857 381
Équipement et infrastructure de scène	4 362 730	3 366 119
Équipement de stationnement	75 163	58 878
Équipement de concession	2 816 209	1 794 474
Équipements et outillages	1 532 212	1 008 893
Mobilier	1 148 062	670 395
	<u>176 202 053</u>	<u>150 470 034</u>
	<u>25 732 019</u>	<u>156 524 788</u>

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

### 6 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans jusqu'en 2037 et porte intérêt.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	37 947 279	39 877 016
Portion encaissable au cours du prochain exercice	<u>1 985 617</u>	<u>1 929 737</u>
	<u><u>35 961 662</u></u>	<u><u>37 947 279</u></u>

Les encaissements estimatifs sur la subvention à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 043 119\$ en 2023, à 2 102 288 \$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025 et à 2 225 825 \$ en 2026.

### 7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	499 243	5 181 774
Salaires et charges sociales à payer	22 143	29 137
Intérêts sur la dette à long terme à payer	681 712	716 412
	<u>1 203 098</u>	<u>5 927 323</u>

### 9 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Ville de Laval		43 467
Autres	163 496	63 605
	<u>163 496</u>	<u>107 072</u>

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

#### 10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant le contrôle, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 6)	37 947 279	39 877 016
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 (a)	40 000	30 000
	<u>37 987 279</u>	<u>39 907 016</u>
Tranche échéant à moins de un an	1 985 617	1 929 737
	<u>36 001 662</u>	<u>37 977 279</u>

- (a) L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ (40 000 \$ en 2020) en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ (30 000 \$ en 2020) de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ (10 000 \$ en 2020) n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ (30 000 \$ en 2020) d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Après la fin de l'exercice, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il prolongeait de un an (soit du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023) la date limite de remboursement des emprunts obtenus en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. À compter du 1er janvier 2024, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 083 119 \$ en 2023, à 2 102 288 \$ en 2024, à 2 163 173 \$ en 2025 et à 2 225 825 \$ en 2026.

#### 11 - APPORTS REPORTÉS – VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	1 500 000	1 650 000
Montants utilisés au cours de l'exercice		(150 000)
Solde à la fin	<u>1 500 000</u>	<u>1 500 000</u>

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

#### 12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	133 639 122	138 620 868
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<u>(4 896 708)</u>	<u>(4 981 746)</u>
Solde à la fin	<u>128 742 414</u>	<u>133 639 122</u>

#### 13 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés, affectant les produits d'amphithéâtre, sont notamment composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	26 565 554	27 885 460
Montants concernant l'exercice en cours (a)		
Loyers perçus par anticipation	200 000	200 000
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(979 592)	(979 592)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	<u>(540 314)</u>	<u>(540 314)</u>
	<u>(1 319 906)</u>	<u>(1 319 906)</u>
Solde à la fin	<u>25 245 648</u>	<u>26 565 554</u>

(a) Ces montants sont constatés à l'état des résultats sous la rubrique produits d'amphithéâtre. Les produits d'amphithéâtre incluent également 52 813 \$ (320 846 \$ en 2020) de produits de redevances relatifs à la vente de billets.

#### 14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE

L'organisme est apparenté à la Ville de Laval, à toutes les entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de la Ville de Laval ainsi qu'aux entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de celles-ci. L'organisme est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents ainsi qu'aux entités sur lesquelles un principal dirigeant (ou un de ses proches parents) exerce un contrôle exclusif ou partagé.

La Ville de Laval est une entité détenant le contrôle étant donné que le 10 janvier 2020, l'organisme a modifié ses lettres patentes supplémentaires. Conséquemment, la composition de son conseil d'administration a été modifiée pour ajouter deux administrateurs qui sont nommés par la Ville de Laval, donc quatre membres nommés par la Ville de Laval depuis cette date siègent au conseil d'administration qui compte au total sept membres. La Ville de Laval a également octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

#### 14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE (suite)

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	2021	2020
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location des glaces	795 503	396 790
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	1 118 708	1 173 991

#### 15 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

##### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, des procédures et des pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

##### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### *Risque de crédit*

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances et de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

**La Cité de la Culture et du Sport de Laval**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2021

**15 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET  
 RISQUES FINANCIERS (suite)**

**Risques financiers (suite)**

*Risque de crédit (suite)*

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Encaisse	2 645 286	14 846 801
Comptes clients et autres créances	2 317 543	2 277 375
Subvention à recevoir	<u>37 947 279</u>	<u>39 877 016</u>
	<u>42 910 108</u>	<u>57 001 192</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié ou en souffrance aux 31 décembre 2021 et 2020.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle de ses activités de fonctionnement et de financement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'encaisse, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt de la dette à long terme sont les mêmes que les taux d'intérêt de la subvention à recevoir.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2020) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice de l'organisme.

## La Cité de la Culture et du Sport de Laval

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

#### 15 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

##### Risque de marché (suite)

###### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2021, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de l'organisme se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 203 098		
Dette à long terme	1 985 617	8 574 405	27 427 257
Intérêts sur la dette à long terme	1 061 821	3 644 691	4 243 299
	<u>4 250 536</u>	<u>12 219 096</u>	<u>31 670 556</u>

#### 16 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 552 083 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices, jusqu'en 2025. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 260 401 \$ en 2022, à 165 635 \$ en 2023, à 68 523 \$ en 2024, à 53 517 \$ en 2025 et à 4 007 \$ en 2026.

#### 17 - DROITS CONTRACTUELS

L'organisme a conclu, à titre de bailleur, un contrat de location échéant le 31 janvier 2038 en vertu duquel il percevra une somme de 15 200 000 \$ pour la location de l'amphithéâtre. Les encaissements minimums à recevoir annuellement pour les prochains exercices s'élèvent à 1 200 000 \$ de 2022 à 2027 et 800 000 \$ de 2028 jusqu'au terme du bail.

L'organisme a également signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière (note 6), encaissable par versements annuels de 3 083 145 \$, capital et intérêts, jusqu'en 2036 et un versement annuel de 1 331 624 \$, capital et intérêts, en 2037.

## **La Cité de la Culture et du Sport de Laval**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2021

---

#### ***18 - ÉVENTUALITÉS***

Le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que cette réclamation n'est pas fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'EXPLOITATION</i></b>		
Salaires et charges sociales	256 035	273 510
Entretien et réparations	732 712	685 594
Énergie	1 023 115	746 105
Fournitures	2 023	1 963
Stationnement	33 626	140 818
Sécurité	40 493	68 215
Activités et événements spéciaux		4 845
	<u>2 088 004</u>	<u>1 921 050</u>
	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i></b>		
Salaires et charges sociales	178 245	153 754
Frais de formation	6 463	1 945
Fournitures et frais de bureau	8 853	5 983
Télécommunications	14 487	11 908
Permis	1 339	8 549
Assurances	250 377	196 064
Créances douteuses	5 372	90 075
Règlement sur litige	8 352 686	
Honoraires professionnels	297 897	238 226
Intérêts et frais bancaires	16 550	11 192
Informatique	29 377	27 410
Autres	3 360	1 928
	<u>9 165 006</u>	<u>747 034</u>